



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de LUNFAY  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

## Conseil d'administration

*Séance du 12 DÉCEMBRE 2014*

**Approbation du Budget Primitif 2015**

Délibération n°14\_CA\_14\_12\_12\_BUDGET

**L'an deux mille quatorze, le 12 décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### VU

- les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- la délibération du conseil d'administration n° 03\_14/03/14 du 14 mars 2014,
- la délibération du conseil d'administration n°04\_14/03/14 du 14 mars 2014,
- la délibération du conseil administratif n° 05\_14/03/14 du 14 mars 2014,
- la délibération du conseil administratif n°05\_14/07/11 du 11 juillet 2014,

**La Présidente,**

**EXPOSE**

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget primitif pour l'exercice 2015, annexé à la présente, et dont le tableau ci-dessous récapitule l'équilibre par section et par chapitre.

Une opération de mise à jour de l'inventaire des biens a été réalisée (annexé à la présente).

L'annexe relative au Tableau des effectifs fait l'objet d'une délibération séparée qui sera jointe au document budgétaire.

Ce projet a été établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur qui lui sont applicables.

Il est proposé au Conseil d'administration de le voter et de préciser que les provisions qui devront le cas échéant être constituées présenteront un caractère semi-budgétaire.

		SECTION D'EXPLOITATION	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES Au titre de l'exercice	6 533 207,90	6 533 207,90
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (Exercice précédent)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>6 533 207,90</b>	<b>6 533 207,90</b>

		SECTION D'INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES au titre de l'exercice	570 000,00	570 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (Exercice précédent)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>570 000,00</b>	<b>570 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>7 103 207,90</b>	<b>7 103 207,90</b>
------------------------	--	---------------------	---------------------

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'accepter la proposition de budget primitif pour l'exercice 2015.

**Article 2** : d'inscrire en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	<del>18</del> 12
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstention	2

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 12 décembre 2014.

La Présidente  
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Transmise au représentant de l'Etat le .....**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : .....**